



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2020-338 décrétant une dépense et un emprunt de 2 881 539 \$ aux fins d'acquérir des conteneurs d'ordures et de matières recyclables pour certains immeubles à logements ainsi que pour des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire a été adopté par le conseil de la MRC le 16 décembre 2020. Ce règlement a pour objet d'acquérir des conteneurs pour remplacer les conteneurs fabriqués en 2008 et 2009.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 8 avril 2021.

En raison des mesures exceptionnelles en vigueur durant cette période de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en adressant une demande écrite à la MRC par la poste au 142, rue Dufferin, bureau 100, Granby (Québec), J2G 4X1 ou par courriel au greffe@haute-yamaska.ca. D'ici son entrée en vigueur, le projet de règlement peut être consulté en ligne sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Projets de règlements présentés au <https://haute-yamaska.ca/projets-reglements/>.

Fait à Granby (Québec), ce 11 mai 2021.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

(signé)
Johanne Gaouette